

Section deuxième

Situation et étendue

La commune de St-Bonnet-le-Courreaux est située au côté ouest du département de la Loire, à un myriamètre et deux kilomètres (ou 12 000 mètres) de la ville de Montbrison, chef lieu judiciaire du département de la Loire et à un myriamètre et un kilomètre et demi (ou 11 500 mètres) de celle de Boën. Elle comprend des hameaux et lieux dénommés au tableau qui suit.

TABLEAU des hameaux et lieux de la commune de St-Bonnet-le-Courreaux, des distances en lignes droites et en suivant les chemins de chacun desdits hameaux et lieux au chef lieu de ladite commune et de la population de chacun d'iceux.

N° d'ordre	Nom des hameaux et lieux de la commune	Distance en mètres, en ligne droite au clocher	Distance en mètres en suivant les chemins au clocher	Population
1	Arnauds (les) – lieu	1896	2632	13
2	Aubigneux – hameau	2640	2905	61
3	Bergier – lieu	2860	3260	15
4	Bonnet-le-courreaux St – dit le bourg, chef-lieu			265
5	Bourchanin – hameau	3060	3604	62
6	Bucherolles – hameau	1004	1170	46
7	Bucherolles – La Marenche, lieu	852	1087	30
8	Chaize (la) – hameau	1384	1450	29
9	Chaize Truchard (la) – lieu	1592	1694	16
10	Chamarel – lieu	3560	4403	16
11	Chaumey – lieu	1872	2523	7
12	Chavanes – hameau	1230	1855	62
13	Chorssin – lieu	4700	6394	2
14	Courreaux – hameau	2712	2890	73
15	Crozet – lieu	4256	5461	54
16	Essendos – lieu	2752	2836	20
17	Farge-en-Courreaux (la) – lieu	2876	3410	45
18	Farge-en-Grand-Ris (la) – lieu	2012	2381	21
19	Faverges – lieu -	3540	4111	35
20	Fayolle haute (la) – lieu	4296	5989	8
21	Fayolle basse (la) – lieu	4136	5673	4
22	Forestier (le) – lieu	1080	1135	17
23	Genetey – hameau	3212	3819	42
24	Germagneux – hameau	2104	2364	108
25	Goutte (la) – lieu	3332	3973	14
26	Gouttes (les) – lieu	1340	1847	4
27	Goutte Chave – lieu	1416	1835	3
28	Grand-Ris – hameau	2248	2830	103
29	Loibes – hameau	3016	3553	86
30	Lolme – lieu	1080	1166	3
31	Marais (les) – lieu	2112	2579	5

32	Massons (les) – lieu	2980	3815	9
33	Mas de Mournand (le) – lieu	3404	3602	15
34	Monattes – lieu	2424	2940	41
35	Mure (la) – lieu	3740	4960	22
36	Mures hautes (les) – lieu	2308	2892	24
37	Mures basses (les) – lieu	2500	3112	32
38	Nermonds (les) – lieu	2488	2705	14
39	Paley – lieu	4120	5222	12
40	Passeaux (les) – lieu [page 9 du manuscrit]	2940	3480	9
41	Pelletière (la) – lieu	4012	4342	20
42	Pierre à cheval – lieu	2784	2990	7
43	Planchas – hameau	2772	3130	84
44	Pramol – hameau	2140	3135	52
45	Roffin – lieu	2880	3120	12
46	Roure (le) – hameau	2008	2470	52
47	Saigne Grolle – lieu	2528	3115	6
48	Sapt (le) – lieu	1460	1663	19
49	Sollemieux – lieu	2092	2364	22
50	Spéry (la) – lieu	2696	3194	10
51	Sumillan – lieu	3720	4725	6
52	Tinézy (la) – lieu	1220	1602	26
53	Trécisses – hameau	1376	1982	82
54	Trémollin – hameau	3012	3789	82
55	Verdier – lieu	3404	4508	24
Total				1951

Desquels hameaux et lieux ne sont pas compris les jasseries et granges que les propriétaires de cette commune et autres habitent quelquefois dans le courant de l'été pour y faire consommer par leurs bestiaux les foins qu'ils y récoltent ; ces dernières habitations n'étant que momentanées, attendu que à cause des rigueurs du temps, ce n'est que dans la belle saison qu'elles peuvent être habitées.

Latitude :

Longitude au méridien de l'Ile de Fer :

Latitude et Longitude au méridien de Paris :

Cette commune tire son nom dit-on de son premier patron st Bonnet, évêque de Clermont ; d'après ce que prétendent plusieurs historiens du Forest et la chronique dévote st Bonnet venant de Rome, mourut à Lyon le 15 janvier 709. L'archevêque de cette dernière ville refusa d'abord de rendre ses reliques que lui demandait son successeur au siège de Clermont. Mais elles furent restituées en 712 que son corps fut transporté dans le chef-lieu de son siège épiscopal. Divers endroits qui servirent de stations à ce transport prirent le nom de Saint-Bonnet et sans doute que cette commune a été de ce nombre. Avant cette dernière époque cette paroisse portait le nom de Mont le Courreaux. C'était le nom d'un territoire où était l'ancien chef-lieu, dont on parlera plus amplement lors de la description historique de cette commune au chapitre 5 page 101.

En conformité au décret du 25 vendémiaire an 2 (ou 16^{bre} 1793) portant que les communes qui avaient la dénomination des noms qui pouvaient rappeler les souvenirs de la royauté, de la féodalité et de la superstition, devaient changer de nom. Celui du 10 brumaire (ou 31^{bre}) suivant qui supprimait les dénominations de ville, bourg et village et y substituait celle de commune : la paroisse de St-Bonnet reprit son ancien nom, sous la dénomination de commune de Mont le Courreaux, laquelle dénomination on fut obligé de se servir dans les actes civils et judiciaires pendant plusieurs années et notamment jusqu'à l'arrêté du 9 fructidor an 9 (ou 27 août 1801) qui autorisa les communes à reprendre la dénomination qu'elles avaient lors de la formation de leur canton ou justice de paix et l'ordonnance du 8 juillet 1814 qui a fait cesser toutes les nouvelles dénominations qu'on avait données aux communes depuis 1789 ou le commencement de la Révolution française.

La commune de St-Bonnet-le-Courreaux a été formée par procès-verbal des sieurs Charmet, Laurent et Geneyton, commissaires nommés par l'administration municipale alors séante à St-Georges-en-Couzan, pour la démarcation de cette commune et celles de St-Georges-en-Couzan et Sauvain des 13, 14, 16, 17 et 18 nivose et 3, 4 et 9 pluviôse an 6 (ou 2, 3, 5, 6, 7, 22, 23 et 28 janvier 1798), homologués par l'administration centrale du département de la Loire le 2 floréal an 6 (ou 21 avril 1798), d'une portion de terrain de la commune de St-Georges-en-Couzan, qui comprend le lieu de la Roffin et quelques parties des propriétés des habitants du lieu de Cruzolles, susdite commune de St-Georges-en-Couzan, et d'une autre portion de terrain de la commune de Sauvain qui comprend une partie du lieu du Crozet et quelques parties des propriétés des habitants de ladite commune de Sauvain.

Les limites de cette commune sont à l'est les communes de Marcoux, Marcilly-le-Pavé et Pralong, au sud les communes de Chatelneuf, Roche et St-Anthème département du Puy-de-Dôme, à l'ouest les communes de Valcivières et Job de ce dernier département et au nord, celles de Sauvain et St-Georges-en-Couzan.

Sa plus grande longueur prise en ligne droite, de l'est à l'ouest, depuis et à partir de l'intersection du

[page 10 du manuscrit]

ruisseau de Goutte première et le biez conduisant les eaux moulin de Rangon, situé à l'extrémité orientale de ladite commune de St-Bonnet-le-Courreaux jusqu'à l'angle nord-ouest de la pâture ou jasserie appelée Loule, située à l'extrémité occidentale de cette même commune, appartenant à Monsieur le comte Casimir Abraham Claude Marie de Damas et à Mademoiselle d'Aubigny son épouse, demeurant au lieu de Chavassieux, commune de Lérigneux et alternativement en la ville de Montbrison, est de 14 640 mètres (ou 1 myriamètre quatre kilomètres et demi environ).

Sa plus grande largeur prise dans le milieu environ de la commune de midi au nord-est à partir de l'angle sud-est du pré appelé sous la maison appartenant au domaine des Massons de Madame de la Mure, épouse en secondes noces de Monsieur Jean-Baptiste Arthaud de Viry, demeurant à Clermont (Puy-de-Dôme) et alternativement en la ville de Montbrison, point le plus méridional de la commune, à l'intersection du ruisseau appelé Goutte Martin et la rivière de Lignon, point le plus septentrional de ladite commune est de 7 044 mètres (7 kilomètres environ).

Et la superficie de son territoire est de 5 018 hectares 40 ares 90 centiares ou 52 693 caronnées 1/3 de mille pas de trois pieds de Roi, qui est l'ancienne mesure de la commune.